

Syndicat Mixte du Bassin Versant Arly

Hôtel de Ville - BP2 - 73401 UGINE cedex Tél. 04 79 37 34 99 - contact@riviere-arly.com

Extrait du registre des délibérations				
Délibération – Comité syndical du 13 décembre 2022				
CONSEILLERS SYNDICAUX:	PRESENTS: UMBERTO DIMASTROMATTEO, PAULINE BRESSE, RAPHAEL THEVENON, COLETTE GONTHARET, FRANCK ROUBEAU, FRANÇOIS RIEU, MIKE ROUSSEAU, RAYMOND COMBAZ, PIERRE BESSY, PHILIPPE ROISINE, PHILIPPE PRUD'HOMME ET SEBASTIEN SCHERMA			
En exercice: 21	THE TOTAL TOWN ENDER OF THE TOTAL TOWN			
PRESENTS: 12	EXCUSES: FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, GHISLAINE JOLY, FREDERIC REY, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTIAN FRISON-ROCHE,	Votes : Pour : 13		
VOTANTS: 13	CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, CATHERINE JULLIEN-BRECHERS, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, JEAN-MICHEL DEROBERT, FRANCK PACCARD ET SEBASTIEN BRIAND CONTRE:			
QUORUM ADMIN GAL : 11	POUVOIRS: CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A PIERRE BESSY	Absentions: 0		
DATE DE LA CONVOCATION : 06/12/2022	ABSENTS: FREDERIQUE DUC ET CHRISTELLE MOLLIER			

Rapporteur : Raymond Combaz Délibération n°22-56

Objet : ANIMATION - Demande de subvention sur les postes dédiés à la phase d'études préalables au PAPI Arly – année 2023

Suite au dépôt de la déclaration d'intention pour engager la phase d'études préalable du programme d'action et de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Arly, il est possible de solliciter des subventions auprès de l'Etat, sur les postes dédiées à cette mission.

Pour l'année 2023, les missions dédiées à la construction de la phase d'études préalables du programme d'action et de prévention des inondations (PAPI) sont les suivantes :

- Animation, coordination de actions inscrites en 2023,
- Mise en œuvre des études inscrites sur l'année 2023, sous maitrise d'ouvrage du SMBVA,
- Constitution et réunion du comité technique et comité de pilotage,
- Préparation, des décisions du syndicat relatives à la mise en œuvre des actions (délibérations et exécution budgétaires, ...)

Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES		Montant 130 000 €
Postes dédiés à la mission phase d'é au PAPI – salaires et charges – anné		
RECETTES	Taux	Montant
Etat – FPRNM	50%	65 000 €
Autofinancement SMBVA	50%	65 00 €
	TOTAL	130 000 €

>>>>>>

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'approuver l'opération et le plan de financement mentionné ci-dessus,
- D'autoriser M. Le Président à solliciter les subventions pour cette opération auprès de l'Etat ou de tout autre organisme,
- D'autoriser M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-200035061-20221213-22-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Affichage : 16/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Ugine, le 15/12/2022

Le Président,

Umberto DIMASTROMATTEO